

# Oui

## NOUS DÉFENDONS UN EHPAD PUBLIC MAIS PAS A N'IMPORTE QUEL PRIX

**Le 8 juillet 2025** le Conseil de Surveillance présidé par Mr Bazile vote le projet présenté par le directeur de l'Ehpad de Boën avec 11 voix pour, sur 12 votants.

**Le 3 octobre 2024** le Conseil de Surveillance (CS) du CHF entérinait la décision de céder l'autorisation et la gestion de l'Ehpad de Feurs étant dans l'incapacité de financer sa reconstruction nécessaire.

Dès le début nous avons exprimé que le délai nous semblait court. Qu'un Ehpad est une construction qui est faite pour au minimum 40 ans et qui se doit d'être travaillée et réfléchie.

La procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est engagée permettant à tout candidat, public, privé lucratif ou non de se présenter.

Une solution publique est envisagée par le Directeur du CHF qui propose de créer un GTSMS avec 4 Ehpad du département.

Les membres du CVS ont demandé et essayé d'être les plus présents à l'élaboration du projet.

La fin de réception des dossiers pour les candidats était fixée **au 6 juin**. Ensuite il y avait visite de l'établissement pour se finir fin juin début juillet par 2 commissions d'audition.

Puis choix du candidat au vote en Conseil de Surveillance le **8 juillet**.

L'urgence de la reprise en l'état nous a inquiétée car les délais fixés ne permettaient pas de réfléchir posément à un projet ambitieux et structurant pour le territoire.

**Le 08 octobre 2024** nous avons rencontré Mme La Maire pour s'informer si la commune de Feurs n'avait pas un terrain pour construire l'Ehpad. Il nous paraissait important de construire un beau projet innovant avec la filière personnes âgées.

- la Mairie a toujours dit qu'il n'y avait aucun terrain disponible, des solutions existent pourtant ...

**Le 16 janvier 2025** nous avons rencontré à la mairie de Montbrison le Président du Conseil de Surveillance en présence, de Mme la Maire de Feurs, le vice-président du Conseil de Surveillance et le Directeur du CHF pour leur exprimer notre souhait, de contribuer et de donner notre vision du projet.

Nous sommes partis sur de mauvaises bases, dès ce rendez-vous quand le document fait par la société SPQR présenté s'est révélé être une copie du document ayant servi à l'AMI de l'Ehpad de Montbrison en 2020.

Que ce document arrive du Cabinet SQPR le **15/01** après la délibération du C.S. du **03/10** nous a étonné. (Nous espérons que le cabinet ne facture pas trop cher ses copies car il n'a pas eu la correction et le professionnalisme de le mettre à jour pour l'adapter un minimum au contexte).

## **Pourquoi perdre 4 mois à attendre le projet SPQR ?**

### **Pourquoi ?**

Le Conseil de surveillance du **20/02/2025**, présente l'AMI.

Les candidats avaient jusqu'au **31 mars 2025** pour retirer le règlement de consultation.

### Interrogation sur le dossier finalement retenu au CS -

Reconstruction sur site :

1. Intérêt pour le CHF qui « vendra » le terrain (selon négociations quelle sera la surface réelle ? 4800M<sup>2</sup>, (réduite par rapport au projet initial) ?
2. Implantation sur 4 niveaux – surface restreinte - vue très limitée.
3. Aucune possibilité d'extension (pourtant si l'on tient compte de la démographie et du vieillissement de la population sur le secteur ce sera sans doute nécessaire).
4. Difficulté d'accès et de parking y compris pour le personnel.
5. Il s'agit de la présentation d'un ESMS communal,
6. La Mairie devra prendre un arrêté
7. La Maire présidera le futur conseil d'administration

·**17 avril,**

5 candidatures : 3 ASSOCIATIVES A BUT NON LUCRATIF ET 2 PUBLIQUES sont retenues

4 candidats viendront faire la visite obligatoire (un ne donnant pas suite)

3 se retireront rapidement

## Motifs recueillis :

- Concurrence du dossier public de Boën et des liens supposés avec CHF
- Reconstruction sur place trop contraignante, manque d'espace ...
- Cohabitation EHPAD /CHF pendant 4 à 5 ans, répartition des charges, locaux partagés ...
- Situation économique à assumer pendant la période transitoire, climat social...

**Mi-juin** nous apprenons qu'il ne reste que la candidature publique de L'Ehpad de l'hôpital local de Boën-sur-Lignon (devenu Ehpad autonome avant le dépôt du projet).

**Les 20 juin et 4 juillet** les commissions d'audition présidées par Mr le Directeur du CHF ont eu lieu, le directeur et l'attachée de direction de l'Ehpad de Boën (porteurs du projet) **présentent leur dossier :**

- 1. -Le chiffrage du dossier est très évasif 26 à 30 Millions ...Durée 30 ou 35 ans ...
- 2. Pas de taux annoncé mais des hypothèses.
- 3. Des profils de remboursement linéaires ou progressifs non définis
- 4. Le niveau de dépendance très élevé à Feurs qui a fortement augmenté depuis 4 ans et nécessite au contraire plus de soins et d'attention de la part du personnel. Les moyens doivent être donnés pour faire face aux besoins
- 5. Le « prix de journée » va augmenter tous les ans dès 2026 en anticipation de la reconstruction. - Dès janvier 2026, le nouveau gestionnaire devra « assumer » un établissement déficitaire
- 6. Les besoins de fonctionnement et de trésorerie seront ils couverts durant toute cette période ? Quelle est la solidité financière de cette future nouvelle identité ?
- 7. Des remarques ont été faites concernant l'absence de référence au PLU dans le dossier ainsi que le manque de relation avec la commune pour toute la phase de travaux et la période de transition.

## Pour cela le Directeur de l'Ehpad de Boën nous explique qu'il faut :

1. Augmenter le prix de journée qui est de 58,17€/ jour actuellement à 60,21 en 2026 avec augmentation chaque année de 3,21 % jusqu'en 2030 minimum

2. Le personnel passera de 122 équivalents temps plein à 94,3 équivalents temps plein
3. Actuellement 90 % des chambres sont occupées, 10 % fermées volontairement par la direction du CHF par manque de personnel

Le projet de l'Ehpad de Boën veut un taux de remplissage de 95 % des chambres avec moins de soignants

Sachant qu'à l'Ehpad de Feurs, les résidents sont très dépendants

**GIR MOYEN POMDERE** permet de mesurer le niveau moyen de perte d'autonomie des résidents de l'établissement, basé sur la grille d'évaluation AGGIR.

Celui de Feurs est de 890

Sachant que la moyenne dans la Loire est 781

4. Il y aura toujours des charges partagées avec l'hôpital (compteur EDF, eau, chauffage, entretien, repas ...)

5. Comment les charges seront elles calculées ?

6. L'Ehpad devenant autonome ne bénéficiera plus de la Pharmacie du

CHF, il va falloir faire un contrat avec une pharmacie de FEURS, à quel prix ?

7. Les médecins ne seront plus employés par l'Ehpad, seul le poste de médecin coordinateur perdurera (et sera diminué), ce qui signifie que chaque résident devra avoir un médecin traitant. Réalisable pour les nouveaux arrivants mais pour les résidents déjà hébergés comment vont-ils faire ?

8. Le contrat avec le kiné est lui aussi supprimé

9. La lingerie sera -t- elle prise en charge dans le prix de journée ?

10. La cuisine (appartenant au CHF) qui coûte 15€/ jour par résident ce qui est très chère et en plus peu satisfaisante quand nous regardons les commentaires des résidents et familles verra-t-elle une augmentation ?

**Toutes ces augmentations induites avec les restes à charge qui en découlent, poseront certainement un problème pour nombre de futurs résidents qui seront plus nombreux à faire appel à l'aide sociale.**

**POURQUOI LE CHF, LE CONSEIL DE SURVEILLANCE ONT ILS PRÉCIPITÉ LE PROJET DU NOUVEL EHPAD DE FEURS ?**

Si nous nous posons toutes ces questions alors qu'une solution publique est souhaitée par tous, c'est qu'il reste beaucoup de zones troubles dans un projet qui ne correspond pas à ce que doit être un EHPAD.

CE PROJET PEUT ÊTRE INNOVANT RÉFLÉCHI S'IL N'EST PAS PRÉCIPITÉ ET FAIT POUR QUE LA POPULATION DE L'AGGLOMÉRATION FORÉZIENNE AIT LE DROIT DE VIEILLIR DIGNEMENT AVEC DU PERSONNEL SOIGNANT EN NOMBRE SUFFISANT ;

# **RÉFLÉCHISSONS TANT QU'IL EN EST ENCORE TEMPS**

Les membres du Conseil de la Vie Social (CVS) de l'Ehpad de Feurs, soutenus par le Comité de Défense et de Soutien du CHF, le Collectif d'Usagers pour la Défense de l'Hôpital Public qui suivent également de très près l'évolution et les suites données après les résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.